



Ligne d'arrivée ? Si l'exercice de la responsabilité élargie des entreprises progresse, son champ d'application est en expansion constante. Certaines problématiques émergent, se confirment ou s'élargissent : protection des données personnelles, exclusion de groupes de population des fruits de la croissance et aggravation des inégalités (spéculation immobilière, etc.), délocalisations en chaîne (investissements indiens en Ethiopie, « exportation » des centrales à charbon chinoises dans les PED)... De fait, il est très difficile de savoir si, globalement, on avance, ou si l'on recule, et ce d'autant plus que d'autres paramètres perturbent l'observation. Ainsi la lenteur des décisions et des résultats provoque-t-elle à la fois de l'impatience et un accroissement légitime des exigences. Le rythme du renforcement des réglementations (rejet des plastiques en Europe ou taxation des GAFAs, par exemple) censées relever le socle de l'arsenal de protection et l'appliquer à tous les acteurs, est souvent dépassé par l'évolution du contexte.

CONTEXTES

Finance. Le 30 janvier, le régulateur de l'audit et de l'information financière britannique (Financial Reporting Council, FRC) a proposé à la consultation une [nouvelle version](#) de son code de bonnes pratiques pour les investisseurs, prestataires financiers et consultants (Stewardship Code). Cette consultation prendra fin le 29 mars prochain. La nouvelle mouture fait clairement référence aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Selon le texte, les signataires du code doivent explicitement prendre en compte les questions ESG qui leur paraissent importantes pour assumer leurs responsabilités en matière de gestion d'actifs. Ce code restera cependant applicable sur une base *comply or explain*, c'est-à-dire que si les entités concernées n'appliquent pas ce code, elles devront en communiquer les raisons.

Rémunérations, Inde, Ethiopie, textile

L'Inde étend sa production textile en Ethiopie

Le secteur textile est de plus en plus concurrentiel et ce contexte pèse sur les salaires et les conditions de travail des salariés dans le monde entier. L'industrie textile du Bangladesh représente 80 % de ses exportations. **Dans ce pays, des milliers de travailleurs du secteur manifestent depuis plusieurs semaines pour exiger de meilleurs salaires.** Les propositions du gouvernement (8 000 taka par mois, soit 84 euros environ, pour les ouvriers les moins qualifiés) sont loin des revendications des manifestants qui réclament 16 000 taka. Le Bangladesh, meurtri par de fréquentes tragédies – notamment celle du Rana Plaza en 2013 ([voir IE](#)) – et où les conditions de sécurité affligeantes font souvent la une des médias ([voir IE](#)), n'est pourtant pas le pays où les salaires sont les plus bas. **L'Ethiopie ambitionne en effet de devenir un géant du textile ([voir IE](#)).** Avec plus de 100 millions d'habitants et une population qui pourrait presque doubler d'ici à 2050, ce pays fait valoir, parmi les nombreux atouts dont il dispose, une main-d'œuvre bon marché (avec un salaire mensuel de 52 euros environ). **Autre grand exportateur de prêt-à-porter : l'Inde.** Mais le coût de la main-d'œuvre y est le double de celui de l'Ethiopie. KPR Mill Limited, avec 80 millions de vêtements environ produits lors du dernier exercice fiscal, se positionne comme l'une des plus importantes entreprises textiles indiennes. La société a répondu favorablement aux campagnes de séduction menées par les autorités éthiopiennes pour attirer les investisseurs étrangers, notamment indiens : exemption de taxe à l'exportation, énergie à bas coût, etc. Le

22 janvier, elle a annoncé le lancement de son unité de production dans la zone industrielle de Mekele. Cette nouvelle implantation a une capacité de production de 10 millions de pièces par an.

Egalité. Rosa DeLauro, membre démocrate du Connecticut à la Chambre des représentants des Etats-Unis, a déposé le 30 janvier un projet de loi qui vise à combler les lacunes de la loi de 1963 sur l'égalité des rémunérations (Equal Pay Act) et à renforcer les protections prévues dans la loi sur les rémunérations équitables de Lily Ledbetter (Fair Pay Act), validée par Barack Obama en 2009. Ce projet de loi (Paycheck Fairness Act) prévoit, entre autres, de protéger les salariés d'éventuelles représailles pour avoir divulgué ou discuté de leur rémunération, d'augmenter les sanctions en cas de discriminations salariales, d'obliger les agences fédérales à collecter et publier des données sur les rémunérations ventilées par sexe, race et origine nationale, d'interdire aux employeurs de s'informer ou d'interroger les candidats à un emploi sur leurs antécédents salariaux... C'est la onzième fois en vingt ans que Rosa DeLauro dépose ce projet de loi. Et si cette fois, c'était la bonne ?

Plastiques. La Commission européenne a demandé à l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) de préparer une proposition d'interdiction des microplastiques (dont les [microbilles](#)) ajoutés intentionnellement dans les produits (à l'exception des peintures et des médicaments). L'objectif est d'éviter que 30 000 tonnes de microplastiques ne soient chaque année déversées dans la nature (sur les 70 000 à 200 000 tonnes rejetées). L'ECHA présentera officiellement sa proposition dans un délai d'un an et les pays membres pourraient l'approuver d'ici à la fin de 2020.

OUTILS, ANALYSES

Gaz à effet de serre, Europe, transport

L'aviation civile européenne peine à maîtriser ses émissions de GES

Exprimée en litres par kilomètre pour 100 passagers, la consommation de carburant des avions commerciaux au départ de l'Union européenne a baissé de 24 % entre 2005 et 2017 et de 8 % entre 2014 et 2017. Pour autant, les émissions globales de CO₂ ont progressé respectivement de 16 % et 10 % sur ces périodes pour atteindre 163 millions de tonnes en 2017 (elles atteignaient 3 % entre 2014 et 2017 si l'on tient compte des mécanismes de compensation) selon le [rapport](#) (*European Aviation Environmental Report*) de l'European Aviation Safety Agency (EASA). **C'est dû à la forte expansion du trafic aérien** (le nombre de kilomètres parcourus par les passagers a augmenté de 20 % entre 2014 et 2017 et de 60 % entre 2005 et 2017), qui se traduit par un accroissement du nombre de vols, de la taille des avions et des distances parcourues. Selon les prévisions établies sur la base des projections en matière de trafic et de progrès technologiques, les rejets de CO₂ pourraient atteindre 198 millions de tonnes en 2040. En 2016, le transport aérien représentait 3,6 % des rejets de GES de l'Union européenne.

Climat, Chine, énergie

Tandis que le marché intérieur de la Chine se réduit, le pays exporte ses centrales à charbon

Les pays en développement sont la destination de nombreux produits indésirables (ou interdits) dans les pays industrialisés. C'est vrai pour les déchets électroniques, les pesticides ([IE n° 287](#)), le diesel ([IE n° 248](#)), le tabac... Ainsi, selon une [enquête récente](#) de l'association suisse Public Eye, les cigarettes fabriquées en Suisse et exportées en Afrique sont plus toxiques que celles qui sont vendues sur les territoires français ou suisse. Ces pratiques ne sont pas nouvelles. Déjà dans les années 90, Coralma – alors

détenu à 60 % par le groupe Bolloré – vendait dans certains pays d’Afrique des paquets de cigarettes dépourvus de toute mention indiquant la teneur en goudron ou en nicotine des cigarettes. **Mais la vente de produits nocifs dans les pays en développement concerne aussi l’ingénierie industrielle.** Pour répondre à de gros problèmes de pollution, la Chine a mis en œuvre une politique qui vise à ramener la part du charbon dans sa consommation d’énergie de 69 % en 2011 à 58 % en 2020 et elle reste le principal pays investissant dans les énergies renouvelables. Toutefois, un [rapport](#) de l’IEEFA (Institute for Energy Economics and Financial Analysis), publié le 22 janvier, montre que ce pays est également devenu un acteur majeur dans le financement des centrales à charbon dans le monde, en particulier dans les pays en développement. Sur la base des dernières informations à disposition, la participation des institutions financières chinoises à la construction des centrales à charbon actuellement en développement dans le monde se monterait à **35,9 milliards de dollars pour une puissance de 102 GW** (sur un total de 399 GW actuellement en construction ou en préconstruction). Le pays prend ainsi le relais des banques multilatérales et des grandes banques commerciales internationales qui, progressivement, renoncent à financer ces projets. Le rapport souligne en outre que près d’un quart des centrales financées sont des installations sous-critiques (les plus émissives en GES et gourmandes en eau).

Chaîne d’approvisionnement. Le WWF et la société d’investissement BCG Digital Ventures ont lancé un [site](#) qui exploite la technologie de la *blockchain* et qui permettra bientôt de connaître l’historique et la chaîne logistique des produits.

ENGAGEMENT

Droits et libertés, justice, France, Autriche, TIC

Protection des données : la pression monte pour les entreprises technologiques

Le 25 mai 2018, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en vigueur sur le territoire de l’Union européenne. Pour une entreprise, la violation de ce règlement peut entraîner une amende susceptible de représenter jusqu’à 4 % du montant de son chiffre d’affaires mondial. Les 25 et 28 mai, la Commission nationale de l’informatique et des libertés (CNIL) a été saisie par les associations None Of Your Business (NOYB) et [La Quadrature du Net](#) pour des manquements au nouveau règlement constatés chez plusieurs géants du Net, dont Google. Après avoir enregistré que ce dernier ne disposait pas d’établissement principal dans l’Union, la CNIL a instruit les plaintes et relevé **plusieurs infractions dans le cadre de la création d’un compte Google par un utilisateur, au moment de la configuration de l’équipement mobile sous Android.** Elle a notamment observé que les informations fournies n’étaient pas facilement accessibles (informations « *excessivement disséminées* »), qu’elles n’étaient pas toujours claires et compréhensibles (finalité des traitements et données traitées définies de façon trop vague, durée de conservation de certaines données non indiquée) et que le consentement des utilisateurs n’était pas suffisamment éclairé, spécifique et univoque.

Pour ces raisons, la CNIL a décidé de prononcer, le 21 janvier, une sanction pécuniaire d’un montant de 50 millions d’euros à l’encontre de la société Google LLC. Google a fait appel de la décision. **De son côté, l’association autrichienne NOYB a déposé une plainte le 18 janvier** auprès de l’autorité autrichienne de protection des données (Datenschutzbehörde) contre huit entreprises technologiques, dont Netflix, YouTube (propriété de Google), Amazon, Apple et Spotify. NOYB accuse ces entreprises d’enfreindre la réglementation européenne en matière de protection des données. NOYB a travaillé avec

dix volontaires qui ont demandé leurs données personnelles aux sociétés. L'association a constaté que **les sociétés n'avaient pas fourni à ces derniers les informations de base qui leur avaient été réclamées** – comme la manière dont elles achetaient et vendaient leurs données –, mais une masse de données brutes, pour la plupart incompréhensibles (sous format alphanumérique, par exemple) ou incomplètes, qui ne permettaient pas aux demandeurs d'exercer correctement leurs droits.

Justice climatique. Les [plaintes contre les Etats](#) et les entreprises pétrolières pour inaction sur la question climatique ou contribution au dérèglement climatique se multiplient dans le monde. En France, le 23 janvier, Grande-Synthe (Nord) a été la première ville à déposer un recours contre l'Etat français pour « *non-respect de ses engagements climatiques* ». De l'autre côté de la Manche, en décembre 2017, l'association britannique Plan B – ainsi que onze citoyens britanniques – avait engagé une procédure demandant au secrétaire d'Etat aux Affaires, à l'Energie et à la Stratégie industrielle, Greg Clark, d'accroître l'objectif de réduction des rejets de GES du pays d'ici à 2050, afin de l'aligner sur les obligations de l'accord de Paris. En juillet 2018, la Haute Cour de justice a rejeté la demande d'instruction des plaignants et, le 25 janvier 2019, la Cour d'appel a définitivement refusé d'entendre la cause. Un cas similaire a été plaidé fin janvier devant la Haute Cour de la République d'Irlande. Le jugement est attendu dans les prochains mois.

Droit syndical, automobile

IndustriALL suspend l'accord-cadre mondial conclu en 2002 avec Volkswagen

Les accords-cadres mondiaux ne représentent pas la panacée en matière de garantie, pour un groupe international, du respect des droits de ses salariés dans le monde. Ils constituent néanmoins un socle sur lequel les organisations syndicales peuvent s'appuyer pour élargir et renforcer les droits des travailleurs, ainsi que ceux, parfois, des parties prenantes (communautés riveraines, consommateurs en situation de précarité...), l'ensemble étant garanti par la signature d'une instance syndicale internationale. L'une des difficultés majeures de ces accords est la complexité de leur mise en œuvre et de leur suivi. **Le 21 janvier**, la fédération syndicale internationale IndustriALL Global Union a ainsi suspendu [l'accord-cadre mondial](#) qu'elle avait conclu en 2002 avec le constructeur automobile allemand Volkswagen. Cette décision résulte du refus du groupe d'entériner le vote exprimé par 70 % des ouvriers spécialisés de l'usine de Chattanooga (Tennessee, Etats-Unis) en décembre 2015 d'adhérer au syndicat UAW (United Auto Workers), vote validé en août 2016 par le National Labor Relations Board (NLRB – l'agence américaine chargée de la supervision des élections syndicales aux Etats-Unis). La législation ayant été modifiée ultérieurement, **Volkswagen conteste le résultat des élections et a fait appel de la décision du NLRB**. Pour IndustriALL, cette attitude constitue une violation de la législation américaine et de l'engagement pris par l'entreprise en 2002, qui faisait référence au droit d'association. Aussi la fédération demande-t-elle au groupe allemand de mettre un terme à toute forme d'action juridique à l'encontre des syndicats et elle réfléchit à d'autres modes d'action.

ENTREPRISES

Influence, France, Ouganda, hydrocarbures

Total forme les journalistes ougandais à la couverture de ses opérations pétrolières

La construction de gazoducs ou d'oléoducs mobilise presque toujours les associations de défense de l'environnement ou des droits humains du fait d'une large palette de problèmes : dommages et risques

environnementaux majeurs, non-consentement et déplacement des populations, dédommagements dérisoires, coûts exorbitants des projets, incitation à la consommation d'énergie fossile... Les exemples sont nombreux : oléoduc Tchad-Cameroun, gazoduc reliant le gisement de Yadana (Birmanie) à la Thaïlande, Trans Mountain (Canada), Dakota Access Pipeline (Etats-Unis), Bakou-Tbilissi-Ceyhan (Asie centrale), Trans Adriatic Pipeline (Asie centrale, Europe méditerranéenne), etc. **L'oléoduc qui doit acheminer le pétrole ougandais au port de Tanga en Tanzanie (East African Crude Oil Pipeline, EACOP) fait également partie des projets controversés.** Sa longueur doit atteindre 1 443 km et son coût avoisiner 3,5 milliards de dollars. Son financement sera assuré à 30 % par les trois sociétés pétrolières membres du consortium – le chinois CNOOC, le britannique Tullow Oil et le français Total – et les gouvernements ougandais et tanzanien, et à 70 % par des prêts. Les banques Stanbic Uganda (filiale de la banque sud-africaine [Standard Bank Group](#)) et Sumitomo Mitsui Banking Corp. sont chargées de constituer le *pool* bancaire. Selon le président de Stanbic, le tour de table devait être bouclé en juin.

Le groupe Total ayant très souvent été critiqué pour ses projets, il a, pour désamorcer les attaques en amont, organisé, le 25 janvier, une formation pour les journalistes de la Bunyoro South Journalist Association (Busoja) dans le district de Kakumiro (sur le trajet de l'oléoduc). **L'objectif de cette formation** était d'accroître les connaissances économiques, le professionnalisme et l'éthique professionnelle des stagiaires, afin qu'ils couvrent « *factuellement et objectivement* » et « *d'une seule voix* » les opérations pétrolières et qu'ils ne diffusent pas de « *fausses informations* ». Les organisateurs de la formation ont également exprimé le désir de voir les journalistes de la région bénéficier des programmes sociaux mis en place par le gouvernement et utiliser les activités pétrolières pour améliorer leur bien-être. D'autres associations locales de journalistes de la région ont été formées (Nebbi Media Association, Hoima Media Association).

Partage de valeur, Etats-Unis

Microsoft promet 500 millions de dollars pour soutenir le logement social dans la région de Seattle

Si l'implantation d'activités économiques peut être une bonne chose pour une ville, elle n'est pas sans présenter des inconvénients, **dont l'augmentation parfois considérable du coût de la vie**. Cela affecte particulièrement ceux qui n'ont pas eu (ou ont peu eu) accès aux fruits de la croissance, que ce soit directement ou indirectement. **Seattle**, une ville du nord-ouest des Etats-Unis de près de 725 000 habitants (3,5 millions avec l'agglomération), est l'illustration de ce phénomène. La ville – dont la population enregistre l'une des plus rapides croissances du pays (19 % en dix ans) – a ainsi vu le prix des loyers monter en flèche (+ 57 % au cours des six dernières années). Le loyer moyen d'un appartement avec une chambre s'élèverait désormais à 2 000 dollars par mois et l'on compterait dans la ville près de 12 000 sans-abri.

Pour financer la construction de logements sociaux et la mise en place d'aides aux plus démunis, la municipalité de Seattle avait voté en mai 2018 l'instauration d'une nouvelle taxe visant les grandes entreprises. Mais plusieurs sociétés concernées par la taxe s'y étaient opposées. Parmi elles, **Amazon**, dont le siège social est installé dans la ville et qui est le premier employeur privé. Le géant de la distribution en ligne avait menacé d'abandonner le projet d'extension de ses bureaux. Aussi le conseil municipal avait-il abrogé la loi en juin 2018 ([voir IE](#)). De son côté, **Microsoft**, dont le siège est situé dans la banlieue de Seattle (Redmond) et qui ne s'était pas prononcé contre la taxe, a annoncé le 16 janvier dernier qu'il allait consacrer 500 millions de dollars au financement de logements abordables dans la région. Cette contribution se fera, pour l'essentiel, sous la forme de prêts à taux préférentiel, auxquels s'ajoutera une aide de 25 millions de dollars pour les organisations locales intervenant auprès des sans-abri. Il s'agit pour

l'entreprise de soutenir les personnes laissées pour compte par le boom économique de l'agglomération. Pour Brad Smith, directeur des affaires juridiques du groupe, « ***tout le monde a un rôle à jouer [dans cette crise du logement] et chacun doit jouer son rôle*** ». Si ce montant est conséquent, il reste insuffisant pour financer les besoins, estimés à 156 000 logements abordables supplémentaires. Cela étant, l'initiative a été bien reçue – y compris par certains milieux d'affaires qui estiment qu'il n'est plus possible de vivre dans sa bulle et d'ignorer les conséquences négatives, même indirectes, des activités – et elle pourrait faire des émules.

Fiscalité, France, Italie, luxe

Kering menacé par un redressement fiscal de 1,4 milliard d'euros en Italie

Le 25 janvier dernier, le groupe de luxe français Kering a annoncé qu'une équipe d'audit de la Guardia di Finanza (la police douanière et financière italienne) de Milan avait remis un rapport selon lequel sa filiale suisse, **Luxury Goods International (LGI), aurait, entre 2011 et 2017, exercé des activités en Italie qui auraient dû donner lieu au paiement d'impôts sur les sociétés dans ce pays.** Si ces conclusions sont confirmées, elles peuvent conduire à un redressement fiscal de 1,4 milliard d'euros. Mais Kering conteste les faits. Pour le groupe, les activités de LGI en Suisse sont réelles : la filiale assure la distribution et la vente en gros des articles de Gucci et de plusieurs autres marques appartenant à Kering (Bottega Veneta, Yves Saint Laurent, Balenciaga...). Toutefois, selon l'ONG suisse Public Eye – qui a publié en 2016 un [dossier](#) sur la *fashion valley* dans le Tessin –, **l'implantation de la filiale dans ce canton suisse aurait aussi, voire surtout, pour objectif d'optimiser la charge d'impôt du groupe.** LGI capte ainsi une partie substantielle des bénéfices du groupe et participe grandement, grâce à un taux d'imposition très avantageux négocié avec les autorités du Tessin et un montage faisant intervenir Kering Luxembourg SA et Kering Holland, à « *la rationalisation du taux d'impôt* » du groupe. Si Kering conteste le caractère illégal du montage, ce que les autorités italiennes doivent à l'inverse s'efforcer de démontrer, il n'en demeure pas moins que la construction interroge sur la volonté réelle du groupe de contribuer à une juste répartition de la valeur créée. Pour mémoire, sur l'exercice 2017, le « taux d'impôt théorique » de Kering n'a été que de 13,4 %.

Bulletin d'abonnement

Prix de l'abonnement d'un an à ***Impact Entreprises***, soit 22 lettres électroniques : 117 euros.

ORGANISATION/SOCIETE																									
NOM/PRENOM																									
FONCTION																									
ADRESSE																									
CODE POSTAL/VILLE																									
PAYS																									

Adressez vos commandes d'abonnement à :

CFIE, 19 rue des Trois Frères – 75018 Paris